

## LE SERVICE PUBLIC CONTRE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION DES ARTISTES ?

L'autrice Chloé Wary dénonce la censure dont elle a fait l'objet par la mairie d'une commune du Val de Marne (94).

À la suite d'une commande pour la réalisation d'une fresque participative sur le mur d'un parking dans la commune de Champigny-sur-Marne, laquelle a donné lieu à une peinture de l'artiste, quelle n'a pas été la surprise de l'artiste de découvrir, environ trois jours après son inauguration, une disparition complète de ladite fresque ! 23 mètres, intégralement recouvert à la peinture blanche ! À noter que la signature de l'artiste, inscrite sur un muret adjacent, sera effacée quelques jours plus tard.

Lors d'une réunion du 2 novembre 2023 avec l'artiste, la mairie a justifié que la fresque ne convenait plus au regard de la mention suivante : « Justice pour Naël » (sic). Au lieu de contacter l'artiste pour résoudre cette difficulté et lui demander éventuellement le retraitement de cette inscription sur 50 cm, la mairie a préféré commander le masquage de ladite mention, ce qui aurait donné lieu au recouvrement entier de la fresque « par erreur ».

L'artiste et le SNAC prennent acte de l'échec des négociations à l'amiable et de l'entêtement de la commune à ne pas vouloir reconnaître l'atteinte à l'intégrité de l'œuvre et le préjudice moral considérable subi par l'autrice. Aujourd'hui, Chloé Wary a saisi l'avocate Anne-Katel Martineau du cabinet Alain Bensoussan pour sa défense, avec le soutien plein et entier du SNAC et des auteurs et autrices qui composent son Conseil, afin de protéger son droit moral et sa liberté de création artistique, mise à mal par les décisions de la commune.

*« L'effacement est une mission qui nécessite de la réactivité, une planification opérationnelle, du matériel et des infrastructures. S'il existe de nombreuses méthodes pour effacer un graffiti, la plus répandue d'entre elles reste probablement le recouvrement. Il consiste à faire disparaître la marque indésirable sous une couche de peinture plus ou moins épaisse et dont la teinte correspond plus ou moins à celle du support. Il ne s'agit pas d'un effacement au sens propre, mais plutôt d'un masquage, d'une dissimulation. »*

Extrait de l'ouvrage *Antigraffiti* de Jean-Baptiste Barra et Timothée Engasser, éd. Le passager Clandestin, 2023.

>>> LIENS UTILES <<<

- CAGNOTTE: <https://www.lepotcommun.fr/pot/kykj39ij>
- PÉTITION: <https://chng.it/gD24YtWRwM>

